

## **Les maladies vénériennes chez le cheval Le danger est à nos portes...**

*Les maladies sexuellement transmissibles ou vénériennes chez le cheval sont celles qui sont transmises lors du coït, voire même lors de l'insémination artificielle car, il faut le savoir, les agents pathogènes de certains de ces maux peuvent se retrouver dans le sperme ou être transmis lors des manipulations indispensables à l'application de cette technique de reproduction plus « scientifique »... Toutes ces maladies ont en commun d'interférer –la plupart du temps heureusement de manière temporaire- avec la carrière des reproducteurs, mais elles peuvent aussi, comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent, compromettre la réputation de tout un élevage national : c'est la raison pour laquelle il est indispensable que les éleveurs fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour en protéger leur cheptel. Ces maladies, peu représentées en apparence dans notre pays, sont, selon certains scientifiques, très certainement sous-diagnostiquées et donc leur caractère potentiellement dramatique pour notre élevage dangereusement sous-évalué !*

Parmi tous ces maux, on distingue ceux qui touchent l'appareil reproducteur sans nécessairement être sexuellement transmissibles (comme la rhinopneumonie par exemple, qui provoque l'avortement tout en n'étant pas transmis par voie sexuelle) et les maladies vénériennes qui voient leurs agents pathogènes se propager exclusivement lors du coït ou de l'insémination artificielle et qui peuvent être de deux types : bactériennes ou virales.

### **Les maladies vénériennes d'origine bactérienne**

#### 1) La CEM

La plus célèbre des maladies vénériennes d'origine bactérienne est la CEM (initiales anglaises pour MCE « Mérite Contagieuse Equine ») qui, fort heureusement, semble peu représentée en Europe et aux Etats-Unis. Ainsi, en Belgique, on en recense environ quatre cas par an, un chiffre qui, aux dires des spécialistes, pourrait bien être bien en-dessous de la réalité...

Le mode de transmission de la bactérie peut être

- « actif », c'est-à-dire réalisé par l'étalon qui, porteur asymptomatique de la maladie (en d'autres mots il porte la bactérie en lui sans en être atteint) la transmet allègrement à toutes les juments qu'il fertilise naturellement ou par la voie de l'insémination artificielle,
- ou « passif », c'est-à-dire que la transmission de la bactérie responsable de la CEM (appelée scientifiquement « *Taylorella Equigenitalis* ») peut se faire également à partir du matériel non stérile porteur de la bactérie entré en contact avec les voies génitales. C'est la raison pour laquelle on ne saurait trop conseiller pour toutes les manipulations et examens « intimes » l'emploi de matériel à usage unique, la désinfection des instruments non jetables et le port de gants pour la personne qui touche, examine ou insémine les reproducteurs.

La jument infectée par la bactérie développera une endométrite (inflammation de la muqueuse utérine) provoquant une accumulation de liquides et de cellules inflammatoires dans l'utérus qui devient donc un milieu hostile à tout embryon tentant de s'y aventurer six jours après qu'il ait été fécondé et qui y boit aussitôt-au propre comme au figuré-un infâme bouillon de 11 heures...

Une dangereuse propagation

Le délai d'apparition des premiers symptômes se situe entre 2 et 12 jours après l'accouplement. Parfois, et on serait tenté de dire « dans le meilleur des cas », la jument présente une dizaine de jours après l'accouplement un écoulement vulvaire grisâtre, mais parfois aussi, elle ne présente aucun symptôme de sa contamination : l'éleveur ne fait que constater qu'elle n'est pas pleine et tente de la refertiliser lors de son cycle suivant, ignorant qu'elle est porteuse de la bactérie et risque d'en devenir un dangereux vecteur de sa propagation...

La plupart du temps, les symptômes éventuels de la maladie disparaissent d'eux-mêmes, sans qu'aucun traitement n'ait été mis en œuvre. Il n'en resta pas moins que la jument qui porte la bactérie en elle la conservera indéfiniment et la transmettra à tous les étalons qui la fertiliseront. C'est ainsi que la bactérie se propage dans l'ombre : les étalons en deviennent porteurs chroniques asymptomatiques et la disperseront dans tout le cheptel femelle qu'ils couvriront. Plus vicieux encore : une jument qui est devenue porteuse chronique asymptomatique de *Taylorella* avortera encore, si lors des manipulations effectuées pour l'inséminer on transporte les bactéries végétant dans les replis de son appareil reproducteur pour les introduire, en même temps que le sperme, dans son utérus et, si on parvient par chance à l'avoir pleine, on prendra malgré tout le risque de transmettre la bactérie à sa future descendance (a fortiori s'il s'agit de pouliches) qui se verra contaminée à la naissance, au sortir de la fosse clitoridienne infectée... C'est dire que si on laisse *Taylorella* travailler dans l'ombre, on encourt de grands risques de la voir se propager à une vitesse exponentielle et que si, comme c'est le cas aujourd'hui pour la plupart des stud-books, on se contente de n'exiger que le test de la CEM sur les étalons, on ne fait qu'une petite partie du travail nécessaire au contrôle de la propagation de la maladie...

Une maladie sous-diagnostiquée...

Quiconque diagnostique une CEM a l'obligation légale de la déclarer à l'AFSCA (association francophone pour la sécurité de la chaîne alimentaire), cette maladie devant être obligatoirement recensée et traitée selon des protocoles strictement établis par la loi. Le dépistage de *Taylorella* ne peut être effectué que par un seul laboratoire agréé, le Cerva, mais il est évident que celui-ci n'est susceptible de diagnostiquer la maladie que si on lui fournit des prélèvements de qualité, répondant aux normes légales et hélas ! ici encore, il semblerait que tout ne soit pas parfaitement sous contrôle...

*Taylorella* est en effet une bactérie très fragile qui survit mal dans le milieu extérieur. C'est pourquoi il convient d'apporter un soin tout particulier à ses conditions de prélèvement et de transport. On constate malheureusement trop souvent que si la loi oblige le vétérinaire à effectuer 4 ou 5 prélèvements chez les juments et 3 ou 4 chez les étalons, chacun de ces prélèvements étant réalisés obligatoirement au moyen d'écouvillons différents de taille adaptée, ces prélèvements ne sont pas toujours réalisés dans les sites exacts prescrits par la loi et qui sont :

-chez la jument : un écouvillon de la fosse clitoridienne et un écouvillon de chaque sinus clitoridien (un médian et deux latéraux). De plus, un écouvillon du col utérin doit être réalisé chez les juments vides.

Chez l'étalon : les écouvillons doivent être pris (sur pénis extériorisé) sur les replis du fourreau, dans la fosse utérale et dans le méat urinaire. Une analyse pouvant être réalisée sur le sperme si celui-ci est disponible.

Or, on constate que ces sites de prélèvement ne sont pas toujours respectés, qu'ils ne sont pas systématiquement réalisés au moyen d'écouvillons distincts (alors qu'il est intéressant pour effectuer le diagnostic et traiter l'animal de savoir avec précision où se loge la bactérie) et que parfois même, croyant bien faire dans un premier temps, l'éleveur ou le vétérinaire auront

jugé bon au préalable de faire précéder cet examen par une désinfection des zones où le prélèvement doit être effectué, voire même de soumettre les chevaux suspects à une antibiothérapie !

Trop souvent, hélas ! on constate que le milieu de transport de *Taylorella* n'est pas approprié : la bactérie est très fragile et ne peut survivre dans l'écouvillon en attendant son transfert au laboratoire et son analyse que si elle est plongée dans le milieu Amiès-Charbon (reconnaissable par tous, même les profanes, à sa couleur noire bien visible au fond du tube dans lequel sera logé l'écouvillon) : lui seul offre en effet à la bactérie tous les éléments susceptibles de la maintenir en vie pendant son transport pour autant, bien sûr, que sa date de péremption (bien visible sur son emballage d'origine) ne soit pas dépassée, ce qui risquerait de compromettre sa capacité à nourrir la bactérie... En outre, il est indispensable que la bactérie parvienne au laboratoire au maximum 24 heures après son prélèvement, et qu'en attendant son acheminement, elle soit conservée au frigo à une température de 4°. Il convient donc d'éviter d'effectuer les prélèvements le vendredi après-midi alors que le Cerva ferme le week-end ou de faire ses courses en chemin en laissant les écouvillons chauffer au soleil sur le tableau de bord de sa voiture...

Une fois la maladie identifiée, sa guérison passe **par** normalement par l'application de pommades à base d'antibiotiques : trois semaines après la fin du traitement la jument doit être retestée afin de vérifier qu'elle est indemne de toute contamination. Dans le cas contraire (car le traitement peut échouer) la loi recommande une clitoridectomie.

## 2) *Klebsiella Pneumoniae* et *Pseudomonas Aeruginosa*

*Klebsiella Pneumoniae* et *Pseudomonas Aeruginosa* sont deux autres bactéries que l'on soupçonne fortement d'être transmises lors du coït ou de l'insémination artificielle. Ces bactéries se développent suite à une utilisation abusive de produits nettoyants par exemple, qui déséquilibrent la flore de la vulve de la jument et du pénis de l'étalon et risquent de provoquer le développement de bactéries pathogènes qui, autrement, seraient combattues naturellement par l'organisme. Une jument saillie ou inséminée par un étalon porteur développera une endométrite qui empêchera le bon développement de l'embryon. Le portage chronique est également suspecté chez certaines juments au niveau du clitoris. Heureusement, ces bactéries étant plus solides que *Taylorella*, elles sont aussi plus aisément transportables et donc identifiables lors de l'examen en laboratoire. Quant au traitement, il consiste en des lavages et **instillations** d'antibiotiques tant chez l'étalon que chez la jument..

Où en est le contrôle de ces maladies en Belgique ?

Dans notre pays, le contrôle de ces maladies vénériennes d'origine bactérienne est assez flou : ce sont en effet les stud-books qui sont chargés de procéder au dépistage de leurs reproducteurs, et il est étonnant de constater que les conditions d'examen sont parfois étonnantes : ainsi, certains stud-books exigent le contrôle des étalons et pas celui des juments or, si en début de saison de monte un étalon saillit une jument porteuse, il transmettra les bactéries dans toutes les juments qu'il saillira par la suite, juments qui, à leur tour, risqueront plus tard de contaminer leurs poulains ou les étalons qui la couvriront par la suite. En France par contre, tout étalon doit en début d'année subir un dépistage et être déclaré indemne de toute infection bactérienne avant de se voir attribuer des cartes de saillies. Quant aux juments, elles doivent elles aussi avoir été dépistées avant de pouvoir être saillies. Précaution ultime : en fin de saison de reproduction, juments et étalons sont retestés !

## **Les maladies vénériennes d'origine virale**

### **1) L'exanthème coïtal équin**

L'exanthème coïtal équin est un virus qui appartient à la famille herpès. Les signes cliniques de la maladie se manifestent 4 à 7 jours après la saillie : ils consistent en de petits nodules de 2mm se développant sur la région périnéale de la jument et du fourreau et du pénis chez l'étalon. Ces lésions évoluent en pustules qui, quand ils éclatent, se transforment en ulcères se cicatrisant spontanément pour laisser la place, au bout de trois semaines environ, à des zones dépigmentées. Avant de se cicatriser, ces lésions sont très douloureuses et, la plupart du temps, les chevaux qui en sont atteints refusent tout contact sexuel pendant une période de trois semaines environ : l'éleveur rate ainsi un cycle de sa jument et l'éta lonnier prend un retard de trois semaines sur son calendrier de saillies... La maladie n'est transmissible que dans les dix premiers jours et son traitement consiste tout simplement dans le retrait temporaire des reproducteurs et dans l'application de pommades locales aidant à la cicatrisation des plaies.

### **2) L'artérite virale équine**

L'artérite virale équine est rare en Europe même si on a pu constater une inquiétante augmentation des cas recensés, en France notamment. Cette maladie a deux modes de transmission : par voie respiratoire et par voie vénérienne. Les chevaux affectés par ce virus souffrent de fièvre, de dépression, d'oedèmes périphériques (surtout aux membres), d'oedèmes des testicules et du fourreau et les juments qui en sont atteintes avortent. Les animaux qui sont atteints d'artérite virale sont contagieux pendant trois semaines sitôt après leur infection. L'affection est rarement mortelle, mais elle exige de mettre en quarantaine les chevaux qui en souffrent ainsi que tous ceux qui ont été mis en contact avec eux. Les juments qui ont avorté sembleraient ne plus être contaminantes, contrairement aux étalons dont le sperme reste infecté. Cette maladie doit elle aussi être déclarée à l'Afsca et son diagnostic nécessite deux prises de sang à deux semaines d'intervalle. Quant à la vaccination, elle existe, mais elle est interdite afin de pouvoir détecter les animaux atteints et de ne pas les confondre avec les animaux vaccinés. Certains pays (comme l'Angleterre) exigent un dépistage systématique par sérologie avant d'admettre les chevaux à la reproduction.

### **3) L'anémie infectieuse équine**

L'anémie infectieuse équine appartient à la même famille que le sida et provoque une chute du taux d'hémoglobine. Sa transmission s'opère par voie sanguine (piqûre d'insectes, emploi d'aiguilles non stériles...) ou lors du coït. A l'heure actuelle, cette maladie qui fait l'objet d'une déclaration obligatoire à l'Afsca ne semble pas être présente dans nos régions, mais elle est à nos portes, et risque bien de se propager en raison de l'ouverture des marchés européens aux pays de l'Est notamment...

Les signes cliniques de la maladie sont l'anémie, la maigreur, la dépression, des pics de fièvre récurrents (toutes les deux semaines environ), de l'ictère, des oedèmes, de la faiblesse de l'arrière-train, de l'apathie et des avortements. Comme pour le sida, aucun traitement n'est connu à ce jour et le seul diagnostic reconnu est le test de Coggins nécessitant une prise de sang. La prévention repose sur le dépistage systématique des reproducteurs et le retrait du circuit de la reproduction des animaux atteints.

Le testage des maladies vénériennes en Belgique

Les maladies vénériennes d'origine virale sont peu testées chez nous et, en général, quand elles le sont, c'est que l'on suspecte déjà l'animal d'en être infecté et quant aux bactériennes, nous avons vu dans les chapitres qui précèdent que leur dépistage laissait parfois à désirer. Comment alors dans ces conditions, être certain de l'état sanitaire de notre élevage et prétendre à l'étranger - où les normes sont bien souvent beaucoup plus strictes et mieux appliquées que chez nous - qu'il est indemne de toute maladie vénérienne ? Nous sommes en Belgique au cœur de l'Europe, dépositaires d'un élevage chevalin dont la renommée mondiale n'est plus à faire et nous prenons ainsi le risque de voir notre réputation mise à mal par simple négligence. Nous ne saurions que trop conseiller à l'éleveur d'exiger que la jument ou l'étalon qui arrive chez lui montre « patte blanche », et cela même si son stud-book ne l'exige pas. Actuellement, le contrôle des maladies sexuellement transmissibles chez le cheval est donc assez flou en Belgique. En l'absence d'un organe central gérant la mise à la reproduction (du type « Haras Nationaux » en France) l'application des directives européennes et des règles de bonne conduite appliquées par les sept pays signataires du protocole sanitaire pour les chevaux admis à ma monte est suivie de manières diverses en fonction des exigences des différents stud-books. Rappelons aussi que toute exportation hors Europe demande des protocoles de dépistage encore plus stricts ( il est demandé trois sets d'écouvillons à répéter tous les deux jours pour les maladies bactériennes et une sérologie artérite ainsi qu'un test de Coggins pour les maladies virales). Chaque pays ayant des exigences différentes, il est prudent de s'assurer des tests spécifiques à réaliser en fonction du pays de destination. Si nos amis d'Outre-Atlantique apprenaient que nos écouvillons non adaptés et/ou périmés traînent parfois 48 heures sur le tableau de bord surchauffé d'une voiture avant d'être apportés au laboratoires, ils nous interdiraient tout accès à la génétique de leurs équidés...

A force de jouer au mauvais élève, un jour l'élevage belge se fera remarquer de bien triste façon en contaminant le reste de l'Europe. De plus, comme notre laxisme sanitaire est déjà bien connu, des marchands peu recommandables essayent de faire rentrer en Europe via la Belgique des chevaux dont l'état de santé est douteux. Tant de négligence met notre élevage en danger : Allez demander aux éleveurs de bovins anglais s'ils ont apprécié le blocus qui leur a été imposé suite à la maladie de la vache folle...